

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros-Guirec
Commune de Saint Quay Perros

ARRETE

Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée
au niveau de la parcelle BM 32
Le 7 mars 2024

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise CEGELEC, en date du 28 février 2024

CONSIDERANT que suite aux travaux de raccordement d'un bâtiment commercial depuis le poste situé près de la RD 788, concernant la pose de panneaux solaires, les conditions de circulation seront dégradées, et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier, qui pourraient empiéter sur une partie de la chaussée, au niveau de la parcelle BM 32, le 7 mars 2024

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des travaux de raccordement de panneaux solaires d'un bâtiment commercial, au poste situé près de la RD 788, un empiètement sur la chaussée sera effectué le 7 mars 2024, par l'entreprise CEGELEC.

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes : limitation de la vitesse, interdiction de stationner

Article 3 : La signalisation et toute mesure de sécurité seront mises en place par l'entreprise en charge de travaux.

Les intervenants seront responsables de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'exécution de ces travaux. Ils seront également tenus de maintenir en permanence en bon état et à leurs frais exclusifs, tous les ouvrages faisant l'objet du présent arrêté. Les lieux devront être remis en état par les intervenants, à leurs frais.

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Messieurs les Commandants des Centre de Secours de Perros Guirec
- L'Entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint-Quay-Perros, le 6 mars 2024

HOUZET Olivier

Maire de Saint-Quay-Perros

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 6 mars 2024





22700 SAINT-GUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer

